



Droit sur les animaux faisant parti d'une copropriété

Par **ben**, le **04/10/2012** à **08:23**

Bonjour,

je voulais savoir les droit que j'ai sur mon chien car mes voisin se plaigne qu'il aboie de jour comme de nuit alors quand verité c'est faux et je ne travaille pas donc je suis constamment avec sauf quand je vais faire mes course le problème c'est qu'il joue avec le reglement de copropriété car il est stipulé que les gros chien son interdit mais pas les petits. J'ai deja recu 2 lettre de la mairie dont j'ai pris rendez vous avec monsieur le maire et je lui est expliqué se qui se passé avec le voisinage il ma dit le collier anti aboiement suffit ne lui donnez plus de cacher car cela pourrai le rendre fou. ensuite un de mes voisin a était voir un vétérinaire il m'on fait descendre l'association caritative et mal traitance des animaux mais je suis cline donc rien n'a me reprocher et la mes voisin on fait appel a la gendarmerie alors mon chien et surveillé par les gendarme pour les aboiements. Ce que je voulais savoir c'est qu'elle droit j'ai concernant mon chien car il a deja 11 ans uil n'aboie pas aussi souvent que sa on a pas de syndicat officiel c'est moi qui le représante j'ai tous fait pour le moement mais ils continue a m'enfoncer et la je n'est plus le moral et ne sais plus quoi faire mon voisin qui se plaint surtout et toujours en train de nous surveiller ma famille mes enfants il se cache derrière c'est fenetre il sais quand on part et quand on revient il se cache meme derrière ses tuyas pour voir qui vient chez moi la vie devient impossible et le pire c'est que je suis propriétaire de ma maison car se sont des maison acoller par 4 pas comme un hlm le reglement date du 17 mai 1972 et je ne sais pas si il a etait revu car ou nous l'a donner lors de l'achat de notre maison par le notaire car nos maison etait en faite pour les ouvrier d'usine a l'heure d'aujourd'hui chaque maison a était vendu individuelement la mienne je l'ai acheté le 9 juillet 2005. c'est surtout pour mon chien que je m'inquiète maintenant qu'il on fait appel au gendarme car je n'es pas u un animal pour l'autonasier ou pour le donner a quelqu'un d'autre c'est un terre neuve berger des pyrénéé